



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 48400

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur le devenir de l'industrie textile dans la region Champagne-Ardenne. Depuis plusieurs annees, ce secteur a perdu de tres nombreux emplois et la precarite de nombreuses entreprises textiles de la region ne fait que s'accroitre de jour en jour. Dans une region tres sinistree par le chomage, il lui demande quelles mesures energetiques il entend prendre afin de maintenir l'activite du secteur textile en Champagne-Ardenne.

Texte de la réponse

Le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications partage les preoccupations de l'honorable parlementaire au sujet de l'avenir du secteur du textile-habillement en France et, plus particulierement, dans la region Champagne-Ardenne ou il represente encore le plus gros employeur regional de main d'oeuvre industrielle (16 % du total des effectifs employes dans l'industrie, hors energie et agro-alimentaire). En Champagne-Ardenne, comme ailleurs, ce secteur a beaucoup souffert de l'atonie de la consommation interieure et de la concurrence exterieure, tant des pays a bas salaires que de certains de nos voisins, favorises par la depreciation de leurs monnaies. C'est pour freiner les pertes d'emplois qui en resultent qu'a ete instaure, par la loi du 1er avril 1996 et le decret du 27 juin 1996, un dispositif experimental d'allegement des charges sociales en faveur des entreprises du textile-habillement et du cuir-chaussure, en contrepartie d'engagements pris par celles-ci en termes de preservation des emplois et de reduction-amenagement du temps de travail. Cet allegement prend la forme d'une suppression totale des charges patronales au niveau du SMIC et d'une reduction d'un montant degressif entre une et une fois et demie le SMIC. Les premiers resultats constatés en matiere d'emploi dans ces secteurs et d'embauches de jeunes sont fort encourageants. Par exemple, dans le textile, les emplois ont ete presque stabilises dans les entreprises adherentes : entre juin et decembre 1996, les pertes ont ete limitees a 50,3 %. Un bilan global sera fait en cours d'annee sur la base des chiffres arretes au 31 mai 1997. Un autre axe fort de la politique du ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications est le renforcement de l'esprit de filiere dans le textile-habillement, en vue de rapprocher les differents acteurs depuis la production de fibres jusqu'au consommateur final. Une table ronde rassemblant les producteurs et distributeurs sous l'egide du ministere aura lieu prochainement en vue de proposer des actions concretes, dans la perspective d'une meilleure information du consommateur. Le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications soutient aussi les efforts des entreprises dans le domaine de l'innovation, qu'il s'agisse de creer de nouveaux produits, d'ameliorer les processus de production, l'organisation ou le marketing. Enfin, l'avenir du textile-habillement francais passe par la conquete de nouveaux debouches dans les pays emergents, notamment d'Asie. Pour cela, des adaptations des dispositifs de soutien existants sont a l'etude.

Données clés

Auteur : [M. Warsmann Jean-Luc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48400

Rubrique : Textile et habillement

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 février 1997, page 766

Réponse publiée le : 31 mars 1997, page 1673